

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du
Vendredi 05 décembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014-54 **RÉSIDENCES DE STRUCTURES RÉGIONALES :** **ORCHESTRE REGIONAL DE CANNES**

Le vendredi 28 novembre 2014 à 10 h 30, dans les locaux de la Régie, à Bouc-Bel-Air, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale, régulièrement convoqués, se sont réunis.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est à nouveau réuni, sans nécessité de quorum, le vendredi 5 décembre à 10 h 30, dans les locaux de la Régie, sous la Présidence de Madame Christine MIRAUCHAUX.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mme Christine MIRAUCHAUX - M. Bernard JAUSSAUD - - Mme Joëlle METZGER -
M. Avi ASSOULY

ÉTAIENT REPRESENTES

ÉTAIENT ABSENTS
OU EXCUSÉS Mme Isabelle BOURGEOIS - Mme Marie BOUCHEZ - M. Gérard PIEL - Mme Aïcha SIF -
Mme Mireille PEIRANO - M. Mohamed RAFAÏ - Mme Sandra TORRES - M. Gérard CAMY -
M. Bernard TOURNOIS - Mme Odile THIERIOT - M. Alain TIMAR - M. Jean-Pierre DEMAS -
M. Jacques SAPIEGA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°13-1598 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 13 décembre 2013 portant modification des statuts de la Régie Culturelle Régionale,

VU la délibération n°12-039 du Conseil d'Administration du 16 novembre 2012 adoptant le règlement intérieur des marchés de la Régie,

VU la délibération votée ce jour et adoptant le Budget Primitif 2015,

Considérant :

- Qu'il entre dans les missions de la Régie Culturelle Régionale d'inciter les principaux outils culturels financés par la Région à participer aux priorités régionales d'aménagement du territoire ainsi qu'à la recherche de nouveaux publics en se produisant auprès de publics ciblés
- Que l'Orchestre Régional de Cannes se produit en répétitions publiques auprès des lycéens et apprentis de zone d'éducation prioritaire,

La Présidente propose au Conseil d'Administration :

- Que la Régie culturelle régionale apporte une assistance technique à la résidence de l'Orchestre Régional de Cannes Provence-Alpes-Côte d'Azur les 13, 23 et 24 avril 2015 dans des lycées (lycée Jean Lurçat à Martigues, lycée Val d'Argens au Muy, et lycée Saint-Exupéry à Saint Raphaël).
- De recruter des vacataires et/ou des intermittents du spectacle (manutention, technique...) et de la charger de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil,
- De déroger au régime forfaitaire de base concernant l'indemnisation des frais de transport, d'hébergement et de restauration liés à la présence d'agents ou de personnalités sur l'opération en effectuant le remboursement des frais aux frais réels sur présentation de justificatifs avec un plafonnement à 100 € par nuit.

La Présidente rappelle que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 011, 012 et 65 du Budget 2015.

Après en avoir délibéré,

Adopté :

A l'unanimité des membres présents

Fait à Bouc-Bel-Air,
le 5 décembre 2014

La Présidente du Conseil d'Administration
Madame Christine MIRAUCHAUX

